

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/001/2009 – ÉFAI
9 janvier 2009

Informations complémentaires sur l'AU 286/08 (MDE 13/152/2008, 20 octobre 2008) et sa mise à jour (MDE 13/160/2008, 31 octobre 2008) – Détention au secret / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

IRAN Jamila Nabgan (f), 43 ans, membre de la minorité arabe d'Iran

Jamila Nabgan a été libérée sous caution et n'est plus détenue quatorze heures quotidiennement par le ministère du Renseignement.

Elle avait été arrêtée le 19 octobre chez elle, dans la ville de Suse (province du Khuzestan), par des agents du ministère du Renseignement. Elle avait été remise en liberté sous caution cinq jours plus tard, à la condition de se présenter chaque matin au centre de détention du ministère du Renseignement à Ahvaz (province du Khuzestan), où elle était alors détenue de 8 heures à 22 heures.

Son frère, Habib Nabgan, est un membre éminent du Comité de réconciliation, un parti politique interdit qui défend les droits de la minorité arabe d'Iran. L'épouse de ce dernier, Masoumeh Kabi, a quitté l'Iran pour la Syrie en mai 2008, et les autorités soupçonnent Jamila Nabgan de l'avoir aidée à cet effet.

Jamila Nabgan avait déjà été arrêtée en mai 2008 et détenue pendant deux jours au centre de détention du ministère du Renseignement à Ahvaz, où elle avait été interrogée au sujet de la fuite de sa belle-sœur en Syrie.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Amnesty International continuera de surveiller de près la situation de cette femme et interviendra de nouveau si nécessaire.